

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 28
 présents par procuration 5
 absent excusé 0

OBJET

Demande de subvention au
 Conseil Départemental - Aide
 aux Routes Communales et
 Communautaires (ARCC-école) -
 Avenue du Général de Gaulle.

Le 20 décembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 14 décembre 2018, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, M. Humeau, Mme Brassel, M. Pilet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, M. Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry, M. Desrivieres.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Freret à Mme Umnus., Mme Fayol Da Cunha à Mme Lardaud, Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet, M. Morot-Sir à Mme Berot.

SECRETAIRE : M. Le Roux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20181220-DEL2018122005-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2019

Affichage : 10/01/2019

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la sécurisation des lieux publics et de sa politique d'amélioration du cadre de vie, la Ville de Soisy-sous-Montmorency souhaite procéder à des travaux afin de sécuriser la traversée piétonne au droit de l'entrée de l'école Emile Roux 2, avenue du Général de Gaulle.

Face au comportement des usagers de la route qui, même en présence des Agents de Surveillance de la Voie Publique, ne respectent pas les règles de conduite en centre-ville, il est proposé la mise en place d'un aménagement de sécurité sur cet axe très fréquenté.

Les aménagements proposés sont les suivants :

- l'élargissement du trottoir côté impair au droit du passage piéton,
- la mise en place d'un acodrain pour la continuité de l'écoulement côté impair,
- la mise en accessibilité du passage piéton,
- le renforcement de l'éclairage existant,
- l'installation de quatre coussins berlinois,
- la pose de deux panneaux lumineux.

Le montant estimatif des travaux est de 14 027,17 € HT soit 16 832,60 € TTC. Une subvention auprès du Conseil Départemental peut être sollicitée à hauteur de 50 % du plafond subventionnable soit un montant de subvention estimé à 7 013,58 €.

Le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à solliciter la dite subvention auprès du Conseil Départemental.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport de M. Vignaux,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 50 % du plafond subventionnable soit 7 013,58 €,

AUTORISE M. le Maire à signer toute convention à intervenir nécessaire à l'obtention de cette subvention.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Acte rendu exécutoire le

10 JAN. 2019